

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
**EXTRAIT** du registre des délibérations  
Conseil Municipal du 16 juin 2016

Conseillers en exercice :	33
présents :	27
Pouvoirs :	5
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

***Aujourd'hui jeudi 16 juin 2016 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 juin 2016, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – Mme Isabelle LASSALLE –

**ETAIENT EXCUSES**

Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA donne pouvoir à M. Olivier TOUBOUL – M. Cheikhou DIABY donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à M. Noël BELLIOU - M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT - Mme Florence PECHEVIS donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD –

**ETAIT ABSENT**

M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**Avenant à la convention financière avec le Comité des Agents Municipaux Interservices de Cognac (CAMIC) 2016.107**

Dans le cadre de la remise des médailles de l'année 2015, la Ville et le CAMIC sont convenus de procéder à la modification de la convention financière approuvée le 7 avril dernier, dans les conditions suivantes :

→financement des médailles remises au titre de l'année 2015 s'élève à un montant de 3 457 euros.

Le montant de la subvention spécifiée pour ces gratifications au bénéfice du CAMIC s'établit donc à ce jour à 3 457 euros, compte tenu de ces éléments, ce qui porte le montant total attribué à l'association CAMIC pour l'exercice 2016 à 86 396 euros.

Les crédits sont inscrits au budget.

**2016.107**  
**nomenclature : 7.10**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**APPROUVE l'avenant à la convention financière avec le CAMIC pour l'attribution d'une subvention de 3 457 €, portant le montant total attribué pour l'exercice 2016 à 86 396 €.**

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS